

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2011

Le conseil municipal, dûment convoqué le 27 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents: Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE – Christophe COQUART – Magali TAFARO – Corinne CASALS – Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS – Franck ALBANESE

Excusés: Patrick DER-KEVORKIAN - Murielle BARBECOT

Secrétaire de séance: Corinne DECOLLONGE

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Sur la demande de monsieur le Maire, l'assemblée accepte à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour la redevance assainissement 2012.

RESILIATION DU CONTRAT FAST ET ADHESION A ADULLACT

Monsieur le Maire expose que le Centre de Gestion propose la télétransmission gratuite des actes au contrôle de légalité par la plateforme ADULLACT.

La commune a résilié, au 31 décembre 2011, le contrat signé avec FAST dont le coût annuel est de 385,93 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la résiliation avec FAST et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec ADULLACT qui prendra effet au 1^{er} janvier 2012 et toute les pièces s'y référant et autorise monsieur le Maire à signer l'avenant avec Monsieur le Préfet.

DENOMINATION DES RUES

Monsieur NOUET présente les travaux de la commission jeunesse-culture et loisirs pour la dénomination et numérotation des rues. Une réunion publique a été organisée pour la dénomination des rues sur des parties privatives : impasse Bertin, chemin de la Tuilière et impasse de la Tuilière. Les plaques de numéro seront distribuées à toutes les habitations concernées.

L'assemblée doit délibérer pour la dénomination des voies publiques.

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité de dénommer les voies suivantes :

- route de Lyon
- route de Bourg
- rue du Manoir
- place de l'Eglise
- route de Birieux
- rue des Etangs du Village
- rue de la Pêcherie
- route de Monthieux
- rue des Fauvettes
- impasse Le Sabatier

ACQUISITIONS FONCIERES

Monsieur le maire rappelle les travaux d'élargissement d'un fossé ainsi que les acquisitions foncières s'y rapportant. Ces parcelles sont concernées par l'emplacement réservé n° 4 du PLU. Les Domaines ont évalué la valeur vénale des parcelles comme suit :

- A n° 60p de 254 m² : 76 €
- A n° 62p de 136 m² : 40 €
- A n° 64p de 104 m² : 31 €
- A n° 66p de 88 m² : 26 €
- A n° 68p de 108 m² : 32 €
- A n° 69p de 54 m² : 16 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'acquisition foncière des ces parcelles au prix de l'estimation des Domaines, autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment les actes authentiques de ces acquisitions, précise que l'indemnité d'éviction est de 0,44 €/m².

PARKINGS

Monsieur le maire rappelle les consultations pour l'extension de 9 places du parking sur la place du 19 mars 1962 et 14 places en face de la salle des fêtes. La commission travaux propose de retenir la proposition des Ets COUTURIER pour le premier et celle de SN2V pour le second.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de retenir ces propositions.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE

Avant l'ouverture de la séance, Madame GRAD a présenté le projet de séjour natation organisé par l'USEP, ainsi que son financement. Une classe participerait à cet apprentissage. Afin de pouvoir réaliser ce projet, une subvention de 1000 € est sollicitée auprès de la commune. La commission finances a validé cette demande.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 1000 €. Monsieur le maire précise que la commune pourra apporter une aide supplémentaire au cas où les projets de financement complémentaires ne seraient pas suffisants.

Monsieur FONTIBUS demande d'envisager de financer l'adhésion de chaque classe à l'USEP à partir de l'année prochaine (150 € par classe).

DECISIONS MODIFICATIVES

Les décisions modificatives suivantes sont approuvées à l'unanimité :

budget principal

	dépenses	recettes
023 virement section investissement	- 3 300	
6521 déficit budget annexe	3 300	
6574 subvention	1 600	
7482 droit mutation		1 600
fonctionnement	1 600	1 600
021 virement de la section fonctionnement		- 3 300
2128-102 parcours santé	- 25 000	
21316-112 croix cimetière	2 000	
2152-105 numérotation rues	1 500	
2152-106 parking école	- 20 000	
2152-113 barrière local associatif	3 200	

2152-114 parking place 19 mars	12 000	
2152-115 trottoirs VC 6	5 000	
2152-117 parking salle des fêtes	14 000	
2152-118 barrière lot. Vers l'Ecole	6 900	
21538-98 éclairage voirie salle des fêtes	- 8000	
2158-116 revêtement city stade	19 000	
2184-113 mobilier salle associative	1 600	
investissement	- 3 300	- 3 300

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la surtaxe assainissement qui s'élève actuellement à 0,369 €/m³ et précise qu'il n'est pas nécessaire de revaloriser le montant de cette redevance pour maintenir l'équilibre financier du budget assainissement.

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité, le maintient de la surtaxe assainissement à 0,369 €/m³ pour l'année 2012.

QUESTIONS DIVERSES

Dominique PETRONE

–Les dossiers de consultation pour le second œuvre de la médiathèque ainsi que la demande de subvention auprès de la DRAC sont en cours.

Une rencontre avec la bibliothécaire de Villars les Dombes s'est déroulée, la commission finances pense proposer 12 heures à Madame Sandrine DEGOIRAT.

–Madame GAMAZ souhaite ne plus faire partie de l'équipe bénévole de la bibliothèque.

–Le taux de la taxe d'aménagement peut être révisé avant le 30 novembre de chaque année.

–Transmet la demande d'installation d'un camion de vente de pizza le vendredi soir. M. NOUET se charge du dossier, l'assemblée rappelle qu'aucun détritrus ne doit être laissé sur la voie publique.

–Un courrier à la Région, au Comité de Ligne et à la SNCF a été adressé afin de revoir les horaires des TER qui vont changer à partir du 11 décembre prochain. Monsieur le Maire a participé à la réunion du comité de ligne et a obtenu, avec les parents présents, un car supplémentaire pour faire la liaison Villars-St Marcel.

–Transmet la pétition du Comité de soutien aux droits de l'homme en Iran.

–Présente les actions du CDRA.

Jacky NOUET

–Les membres du conseil jeunes chanteront La Marseillaise lors de la cérémonie du 11 novembre, les élus sont également invités à participer.

–Préparation du Téléthon qui se déroulera le 3 décembre prochain sur le même principe que les années précédentes.

–Le comité des fêtes organise une soirée « Beaujolais nouveau » le 18 novembre prochain, les commerçants (La Colonne, La boulangerie et l'épicerie Vival) s'associent à cette manifestation.

–A la suite du conseil municipal dernier, une rencontre a été organisée avec le président du club de foot, chacun a pu s'exprimer et les problèmes sont résolus.

Georges SILVESTRE

–La nouvelle proposition faite pour la fresque sur le transformateur a été retenue, les travaux devraient se réaliser dès que la météo le permettra.

–Présentation des devis pour les plantations le long de la RD 1083, la commande va être passée afin que tout soit réalisé avant la fin de l'année.

Corinne DECOLLONGE

–L'APSM a recruté une nouvelle animatrice Lydie CAPEL. 52 enfants sont inscrits à ce jour, les mardis et jeudis soir, il y a entre 35 et 40 enfants.

–Rendez-vous à 10h 30 le 11 novembre afin de préparer la cérémonie.

–La maquette du bulletin devrait bientôt être transmise, les derniers articles devant être communiqués rapidement.

–Problème de stationnement des véhicules sur le trottoir devant l'école aux heures d'entrée et de sortie scolaire, ce qui pose un problème de sécurité pour les piétons. La commission travaux se penchera sur les aménagements possibles.

La séance est levée à 22h 30.